Demandes de documents

8. Quel était le nombre d'employés de bureaux a) avant l'installation des ordinateurs et b) le 31 décembre 1972?

(Le document est déposé.)

MEER—LES DEMANDES DE SUBVENTIONS PRÉSENTÉES PAR LA C.-B.

Question nº 1372-M. Stewart (Okanagan-Kootenay):

- 1. Combien de demandes de subventions provenant de la Colombie-Britannique le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il reçues, depuis sa création?
- 2. Combien de demandes ont été agréées, lesquelles et de quel montant s'agit-il dans chaque cas?
- $3.\ Combien$ de demandes ont été rejetées, les quelles et pour quelles raisons?
- 4. Quelles sont les entreprises établies en Colombie-Britannique qui ont créé des emplois après avoir reçu une subvention?
- 5. Combien d'emplois ont été réellement créés dans chaque cas?

(Le document est déposé.)

LES MONTANTS SOUSCRITS PAR LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

Question nº 1673-M. Orlikow:

- 1. Pour chacune des dix dernières années, combien d'argent a été souscrit ou de marchés ont été conclus par la Société pour l'expansion des exportations, ou par la Société d'assurance des crédits à l'exportation qui l'a précédée, pour chacune des cinq régions et chacune des dix provinces du Canada?
- 2. Quels montants cela représente-t-il par tête pour chacune des cinq régions et pour chaque province du Canada?

(Le document est déposé.)

• (1520)

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le gouvernement juge acceptable l'avis de motion n° 204 portant production de documents.

L'EXAMEN DU CRTC POUR CERTAINES ENTREPRISES DE CÂBLEVISION

Motion nº 204-M. Rose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des documents d'examen du CRTC pour a) MSA Cablevision Ltd, 70-255 4-73, b) Western Cablevision, 71-226 5-75, c) Coquitlam Cablevision, 71-301-76, d) Fraser Valley Cablevision, 71-229-3-75, e) Canadian Wirevision Ltd., 71-301-2-76.

(La motion est adoptée.)

M. Reid: Monsieur l'Orateur, l'avis de motion n° 203 portant production de documents est jugée acceptable par le gouvernement sous réserve des conditions habituelles concernant les documents confidentiels et de l'autorisation des pouvoirs en cause.

[Français]

M. l'Orateur: Sous les réserves et conditions mentionnées par le secrétaire parlementaire, la Chambre désiret-elle que l'avis de motion n° 203 soit réputé adopté?

Des voix: D'accord.

[M. Gauthier (Roberval).]

LA CORRESPONDANCE RELATIVE À LA CONSTRUCTION D'UN BUREAU DE POSTE À TASCHEREAU

[Traduction]

Motion nº 203-M. Laprise:

Qu'une humble adresse soit présentée à son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance, télégrammes, requêtes ou autres documents échangés entre le gouvernement ou tout ministère du gouvernement et toute personne, groupes ou organisations relativement à la construction d'un bureau de poste ou d'un édifice abritant le ministère des postes à Taschereau (Québec).

(La motion est adoptée.)

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du Président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'amabilité de faire l'appel des avis de motions n°s 127, 161 à 185 inclusivement—que nous pourrions peut-être étudier globalement—et n° 201.

LA CORRESPONDANCE RELATIVE AU NAUFRAGE DU $_{\rm *IRVING~WHALE*}$

Motion nº 127-M. MacDonald (Egmont):

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance, des rapports et des instances faits ou reçus par le ministère des Transports ayant trait au chaland coulé «Irving Whale».

- M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, les documents demandés sont volumineux et exigeraient un temps de préparation et des dépenses excessives. Nous avons déjà invité le député à les étudier et je lui demanderais donc de retirer sa motion.
- M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, j'en serai ravi et peut-être pendant l'ajournement de Pâques pourrais-je étudier ces documents et essayer de comprendre pourquoi il a fallu si longtemps au gouvernement pour agir.

M. l'Orateur: La motion est retirée.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

LE RÈGLEMENT RELATIF AUX EFFLUENTS—LA MacMILLAN BLOEDEL LIMITED À ALBERNI

Motion nº 161-M. Howard:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du programme de mise en application du règlement concernant les effluents des moulins de pâte et papier que le gouvernement essaie de négocier avec la société MacMillan Bloedel Limited, Port Alberni (Colombie-Britannique).

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement et des Pêches): Monsieur l'Orateur, la motion n° 161 demande la production de la copie du programme de mise en application du règlement concernant les usines de pâtes et papiers en Colombie-Britannique. Ce programme fait l'objet de négociations entre, d'une part, les autorités fédérales et provinciales et, d'autre part, les entreprices. Nous efforçons d'obtenir l'autorisation des autorités provinciales de délivrer les permis et autres documents nécessaires. Une fois en possession de ces renseignements, nous les déposerons à la Chambre.

Cela s'applique également aux autres motions jusqu'à la motion n° 185 et je demande donc au député de Skeena de retirer ses motions n° 161 à 185, inclusivement.

M. Howard: Monsieur l'Orateur, le ministre a eu la bonté de m'envoyer l'avis des commentaires qu'il allait